

# Gouvernance d'entreprise et l'information financière des entreprises privées algériennes

LEBBAH Abdelhakim<sup>1\*</sup>, CHACHOUA Abdelkrim<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Université d'Oran 2 (Algérie)

<sup>2</sup> Université d'Oran 2 (Algérie)

حوكمة الشركات والمعلومات المالية للشركات الخاصة الجزائرية

لباح عبدالحكيم<sup>1</sup> ، شعشوعة عبدالكريم<sup>2</sup>

<sup>1</sup>جامعة وهران 2 (الجزائر)

<sup>2</sup>جامعة وهران 2 (الجزائر)

**Date de réception :** 18/03/2024 ; **Date d'acceptation:** 19 /07/2024 ; **Date de publication:** 31/12/2024

**Summary:** Algeria adopted the financial accounting system in 2007. Despite the robust construction of this system, the literature widely criticizes the information it produces. Examining this contradiction, we discovered that while a conventional accounting system produces financial information, contextual and regulatory corporate governance mechanisms also exert control over it. Hence the quality of financial information may depend on corporate governance mechanisms.

**Keywords:** corporate governance, financial accounting system, quality of financial information, stakeholder theory, convention theory.

**Jel Classification Codes :** M16; M41.

**Résumé :** L'Algérie a adopté en 2007 le système comptable financier. Malgré la solidité de la base de construction de ce système, l'information produite sur la base de ce dernier est beaucoup critiquée sur le plan de la littérature. Examinant cette contradiction nous avons constaté que l'information financière est certes produite sur la base d'un système comptable conventionnel, mais elle est également contrôlée par des mécanismes contextuels et réglementaires de gouvernance d'entreprise. Donc la qualité de l'information financière peut dépendre des mécanismes de gouvernance d'entreprise.

**Mots-clés :** gouvernance d'entreprise, le système comptable financier, la qualité de l'information financière, la théorie des parties prenantes, la théorie des conventions.

**Codes de classification Jel :** M16; M41.

**ملخص:** اعتمدت الجزائر النظام المحاسبي المالي سنة 2007. وعلى الرغم من صلابة الأساس الذي بني عليه بناء هذا النظام، إلا أن المعلومات المنتجة على أساسه تتعرض لانتقادات واسعة النطاق في الأدبيات. وبدراسة هذا التناقض، لاحظنا أن المعلومات المالية يتم إنتاجها بالتأكد على أساس نظام محاسبي تقليدي، ولكنها تخضع أيضاً لسيطرة الآليات السياقية والتنظيمية لحكومة الشركات. ولذلك فإن جودة المعلومات المالية قد تعتمد على آليات حوكمة الشركات.

**الكلمات المفتاح :** حوكمة الشركات، النظام المحاسبي المالي، جودة المعلومات المالية، نظرية أصحاب المصلحة، نظرية الاتفاقية.

**تصنيف JEL :** M16; M41.

\* Corresponding author, e-mail: [Hakimcompta@hotmail.fr](mailto:Hakimcompta@hotmail.fr)

## **I- Introduction:**

Dans un environnement économique mondialisé centrées sur la déréglementation, l'Algérie fait un effort d'ouverture des marchés pour s'intégrer à l'OMC et d'imiter les économies fondées sur la propriété individuelle qui ont réussi économiquement.

A la fin des années 80 l'Algérie a adopté de nombreuses réformes économiques allant vers le basculement d'un modèle économique centralisé à un modèle économique de marché. Cette orientation politico-économique de l'Algérie a donné à l'entreprise une place très importante dans l'accumulation des richesses. Mais en contrepartie les entreprises publiques de droit algérien sont apparues défailtantes en matière de gestion et de productivité, ce qui abouti au développement du secteur privé.

La place qu'a prise l'entreprise privée de droit algérien dans la création des richesses lui a donné une potentialité de développement, de diversification d'activité, d'internationalisation et de perfectionnement. D'ailleurs plusieurs grands groupes économiques privés de droit algérien sont apparus durant ce dernier siècle (Cevital, Mehri, Haddad, Hasnaoui, Benhamadi, Benamor, Global Groupe).

Ces grandes entreprises sont devenues des leaders dans leurs domaines en Algérie, qu'ailleurs dans quelques coins dans le monde. Cette grande dimension qu'a prise l'entreprise privée de droit algérien est accompagnée par un accroissement de parties prenantes.

La diversité des parties prenantes et leurs intérêts ont fait de l'entreprise un endroit de confrontation des intérêts des parties prenantes, d'où les actionnaires cherchent le meilleur retour sur l'investissement, les salariés cherchent à maximiser leurs salaires, les clients cherchent les meilleurs offres qualité/prix, les fournisseurs cherche les consommateurs de leur produits...Etc.

La diversité des intérêts incitait l'intensification de leurs exigences en matière de qualité de l'information financière. Cela assigne à l'information financière une place très importante dans l'allocation des ressources des entreprises, dont elle peut servir la prise de décision d'ordre financier, économique et même politique, sur le plan stratégique et opérationnel.

Les décisions économiques, d'acheter ou vendre des actions, garder ou remplacer les dirigeants, nécessite une information comptable de confiance (Bouchard, 2014) qui représente fidèlement les transactions économiques de l'entreprise (Burlaud & colasse, Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? , 2010).

Par ailleurs, la collusion d'intérêt des parties prenantes motive la gestion des données comptables (tabatoni, 10 octobre 2002.). Le dirigeant peut choisir une méthode comptable particulière plutôt que d'autres selon les incitations multiples en matière de gestion des résultats (Casta & Stolowy, 2012). L'information financière est bien loin du « vrai », « bonne » pour certains et « mauvaise » pour d'autres (Alain, 2013). La gestion des résultats a un impact important sur la qualité des états financier (BELHADI & Encadreur AMRANI, 2019).

Selon la théorie de l'agence, les dirigeants doivent rendre compte à leurs actionnaires par le biais d'une information financière. Au début du 19<sup>em</sup> siècle la théorie d'agence est engagée pour étudier et faire face aux problématiques d'agence qui naissent entre la propriété et les agents salariés. Dans l'évolution de la grande entreprise, des scandales financiers ont révélé la possibilité d'opportunisme et de déviance des gestionnaires et de certains actionnaires.

Pour faire face à cette latitude discrétionnaire qu'a offerte l'entreprise à ses dirigeants, la théorie de gouvernance d'entreprise vient de sa part pour : rendre le pouvoir de gestion aux propriétaires, réduire la latitude discrétionnaire des dirigeants à manipuler les informations financières et l'allocation des ressources.

L'entreprise a dépassé le cadre national et continental pour devenir mondiale. De nouveaux scandales financiers sont devenus de plus en plus fréquents, dont ils soulèvent le manque et la défaillance des mécanismes de gouvernance d'entreprise. Ces scandales financiers s'éclatent à chaque fois que la complexité des entreprises dépasse la capacité du système de gouvernance d'entreprise à couvrir les conflits d'intérêt au milieu du nœud des contrats (Boulerne & Sahut, 2010).

Selon Pastré, la réflexion sur les sujets de la gouvernance d'entreprise est la descendante des crises économiques, dont il a proposé de remonter aux travaux de A. Berle et G. Means (1932), qui ont répondu à la crise de 1929 analysant les problèmes qui naissent entre la propriété et le management dans les entreprises américaines (Zenou, octobre 2005).

Face à chaque crise financière, des rapports et des lois gouvernance sont adoptés (Cadbury, 1992 et 1995 ; Viénot, 1995 et 1999 ; OCDE, 1999 ; BOUTON 2002, SOX 2002, LSF 2003). Pourtant la cause principale de ces crises paraît purement comptable. Le rôle de ces nouvelles lois de gouvernance d'entreprise est de rétablir la confiance des parties (Boulerne & Sahut, 2010).

Pour la crise d'Enron (2001) par exemple, l'exubérance irrationnelle (Stiglitz, 2004) révélée est jugée la cause principale du scandale financier qui a mis de grandes firmes en faillite (Enron, worldcom, parmalat...). Bien que le problème fût purement relatif aux gestions de données comptables conduisant à une information tronquée, le remède n'était jamais de nature comptable, c'était un ensemble d'articles réglementaires contenant des réformes de gouvernance d'entreprise.

D'ailleurs, même les normalisateurs comptables dans le monde sont restés légitimes par rapport à l'exubérance irrationnelle et aux scandales financiers, même si ces chiffres comptables tronqués sont produits sur la base de leurs normes comptables. Dans les cas des scandales économiques similaires à celui d'Enron 2001, le problème est déclaré purement comptable, néanmoins, la solution était toujours de nature de gouvernance d'entreprise. Donc, le problème de la qualité de l'information financière peut être lié aux défaillances des règles de gouvernance d'entreprise et non pas aux règles comptables ?

Selon Véron (2002), la gouvernance d'entreprise a joué un rôle très important pour gérer les conflits d'intérêt par le contrôle de la préparation de l'information financière, afin d'assurer la bonne pratique comptable (VÉRON, 2002). Ce problème de conflit d'intérêt au milieu de l'entreprise

managériale peut il se poser dans notre contexte d'étude des entreprises privées de droit algérien qui sont quasiment familiales ?

L'Algérie n'est pas restée en marge des évolutions de règles de gouvernance d'entreprise. Après l'affaire ENRON, le législateur algérien a adopté : le système comptable financier « SCF » en 2007, la loi 10-01 en 2010 et plusieurs réformes de gouvernance des entreprises publiques.

Malgré l'adoption du SCF (2007) et la loi 10-11 (2010) en Algérie, la réglementation de gouvernance d'entreprise dans le secteur privé reste l'une des matières qui sont peu réglementées par rapport au reste du monde. De nouveaux mécanismes de gouvernance d'entreprise qui reste à adopter notamment : certification des comptes par les dirigeants, supervision en permanence des cabinets d'audit, taux d'administrateurs indépendants obligatoire, marchés des dirigeants, autorités boursières, et règles de contrôle interne.

Par ailleurs, nous rappelons que la question des pratiques de gouvernance d'entreprise dans notre travail de recherche ne doit être appréhendée qu'à la lumière du contexte de l'entreprise privée de droit algérien, composé des entreprises majoritairement familiales et un marché financier moins important que celui des pays développés. Néanmoins, les entreprises privées en Algérie sont encours de développent d'où se pose la question de la nécessité d'un système de gouvernance efficace et adéquat aux attentes des parties prenantes.

La défaillance de l'information financière produite par l'entreprise de droit algérien, est lié généralement sur le plan de la littérature aux problèmes d'application du SCF (Azouani & Y.Saihi, 2010) d'un coté, et à la culture comptables ainsi que l'infrastructure financières (F.Benyakhlef & A.Belhadad, 2016), de l'autre coté. Donc on remarque que le contexte de l'entreprise privée de droit algérien peut rejoindre le contexte de l'entreprise sur le plan international d'où les problèmes comptables peuvent aller jusqu'au limites de la gouvernance d'entreprise.

A partir de ces constats qu'est née notre question de recherche, notamment :

- **Le système de gouvernance d'entreprise, est-il un élément structurant la qualité de l'information financière ?**

A partir de cette question de recherche deux hypothèses de recherche sont formulées, notamment:

Hypothèse 01 : Dans le ca où le système de gouvernance d'entreprise soit efficace et pertinent, l'information financière peut être fiable et pertinente.

Hypothèse 02 : Dans le cas de la défaillance du système de gouvernance d'entreprise, la qualité de l'information financière peut s'avéré défaillante même si elle est produite sur la base d'un système comptable fiable et pertinent.

Chaque travail de recherche en sciences humaine doit exprimer une posture épistémologique, donc nous avons essayé de se positionner dans le paradigme le plus adéquat à notre vision vis-à-vis de la connaissance. Dans ce travail de recherche nous allons essayer de produire la connaissance par le biais de l'explication de la réalité indépendamment du chercheur en toute neutralité. Donc notre approche sur la connaissance rejoint le paradigme positiviste.

Après avoir définis notre positionnement épistémologique de la recherche, définir une méthodologie de la recherche est bien crucial. Notre travail de recherche essaye d'expliquer la défaillance de qualité de l'information financière par le manque de mécanismes de gouvernance d'entreprise. Dont nous allons essayer d'expliquer un résultat X (la qualité de l'information financière) par une convention sociale. Donc, notre travail de recherche se rapproche plus à l'approche holiste.

Notre approche méthodologique également consiste à produire une connaissance par le processus suivant : poser des hypothèses au préalable, ensuite vérifier et tester ces d'hypothèses pour les approuver ou les réfuter en toute neutralité. Notre travail consiste également à mettre en épreuve un modèle théorique sur un cas particulier d'observation, en analysant l'incidence du système de gouvernance d'entreprise sur la qualité de l'information financière produite par l'entreprise privée de droit algérien. A partir de l'élaboration des hypothèses au préalable et l'application d'un modèle théorique sur un cas particulier, il ressort que notre travail de recherche s'inscrit dans la démarche hypothético-déductive.

Quant à l'intérêt de notre travail de recherche, il se présente par notre contribution à la recherche scientifique d'actualité au tour des trois concepts: le système comptable financier, le système de gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière.

Notre travail de recherche va ouvrir un débat sur la qualité de la gouvernance d'entreprise, et son incidence sur la qualité de l'information financière. Où le gouvernement algérien a décidé d'ouvrir le capital des entreprises publiques pour les investisseurs privés, ouvrir le partenariat étranger, multiplier les efforts d'industrialisation du tissu économique par le biais des entreprises privées, créer plusieurs organisations pour financer les projets de création des PME par des jeunes entrepreneurs privés sans garantis (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et plusieurs autres initiatives qui poussaient l'entreprise privée à se développer.

Sur le plan théorique nous allons engager deux théories notamment : la théorie des conventions et la théorie des parties prenantes. Puisque l'information financière est destinée à être utilisée par toutes les parties prenantes de l'entreprise, cela inscrit notre recherche dans l'approche partenariale de gouvernance d'entreprise, dont nous intéressons aux intérêts des parties prenantes d'une manière équitable, en ne favorisant aucune catégorie par rapport aux autres. A partir de ce fait, la théorie des parties prenantes est engagée afin que toutes les parties prenantes puissent l'utiliser pour prendre des décisions stratégiques ou opérationnelles.

L'information financière est produite sur la base d'un système conventionnel. Ce qui implique la théorie des conventions dans ce travail de recherche comme un fondement théorique de la relation qui se structure entre le comptable, le système de gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière. Les conventions comptables et de gouvernance d'entreprise avancent en se rapprochant de la théorie partenariale. Donc, l'approche partenariale est prise en considération d'une manière conventionnelle, vu que l'entreprise est gouvernée suivant un système conventionnel comptable et de gouvernance d'entreprise. La réunion de l'ensemble des partenaires sociales de l'entreprise dans un seul nœud de contrats est une convention. La théorie des conventions analyse

les comportements des parties prenantes, dont il s'est avéré que la prise de décision doit se conformer aux les règles du jeu.

D'ailleurs, la crise de confiance d'Enron (2001) constitue une illustration de l'incidence du système de gouvernance d'entreprise sur la confiance des parties prenantes, d'où les investisseurs ont s'abstenus de s'engager en bourse jusqu'à l'adoption de la loi sarbanes oxley qui porte de nouveaux mécanismes sécuritaires des intérêts de l'investisseur. La défaillance des mécanismes de gouvernance d'entreprise a permis aux actionnaires actuels de maximiser leurs intérêts, avec la complicité des dirigeants.

Le contexte de l'entreprise privée de droit algérien peut se rapprocher du modèle des entreprises managériales, par la similitude de la fusion des intérêts de la propriété et avec ceux du management afin de maximiser les intérêts des propriétaires au détriment des intérêts des autres parties prenantes. Cette fusion peut impacter d'une manière négative la qualité de l'information financière.

D'ailleurs, l'Algérie n'est pas à la marge du reste du monde. Juste après la crise d'Enron (2002), l'Algérie, répondant aux besoins économiques d'avoir un langage comptable compréhensible par le reste du monde et répondant aux pressions de quelques organismes internationaux, elle a adopté un nouveau système comptable financier (SCF, 2007) afin de produire une information financière destinée à toutes les parties prenantes de l'entreprise. L'Algérie a adopté également des règles pour les professions comptables et d'audit par le biais de la loi 10-01 (HADJ MOKHTAR & Encadreur BOUAAZA, 2019).

Cet ensemble de règles comptables et de gouvernance d'entreprise reste moins influencées par ce qui s'adopte dans le reste du monde, malgré la similitude théorique entre le modèle de l'entreprise de droit algérien et le modèle managériale globalisé.

L'ancien plan comptable national avait pour but de contrôler des actionnaires par l'état et d'enrichir les agrégats économiques et statistiques du pays. Par contre, le SCF est un système de principes et de normes pour l'intérêt de toutes les parties prenantes. Donc, on conclut que le système comptable financier est affilié à une approche partenariale.

Par ailleurs, le système de gouvernance d'entreprise de droit algérien reste quasiment actionnarial, d'où la gouvernance d'entreprise privée est dominée par les actionnaires majoritaires. Selon le code de commerce algérien, que se soit l'assemblée générale ou le conseil d'administration, ils sont dominés majoritairement par les actionnaires. Donc, on conclut que le système de gouvernance d'entreprise privée de droit algérien est affilié à une approche actionnariale.

Cette contradiction d'approche (actionnariale et partenariale) entre la gouvernance d'entreprise privée et le système comptable financier, peut produire un problème de dysfonctionnement dans l'entreprise. D'où le favoritisme offert au statut de l'actionnaire par la réglementation de gouvernance d'entreprise peut lui offrir un avantage discrétionnaire de manipulation de l'information financière au détriment des intérêts des autres parties prenantes externes.

Mettre en épreuve nos hypothèses et répondre aux questions de recherche, nécessite une étude empirique afin de dégager des conclusions qui relèvent de la réalité. L'examen de la relation entre la

gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière nous guide à examiner : la qualité du système comptable, la qualité du système de gouvernance d'entreprise privée de droit algérien ainsi que la qualité de l'information financière. Après cette mise en épreuve des trois axes, nous allons élaborer des calculs statistiques pour pouvoir examiner si le système contextuel et réglementaire comptable et de gouvernance d'entreprise produit une information financière de qualité.

Au commencement, nous allons procéder par l'identification des besoins de données factuelles utiles pour répondre à la question de recherche et la mise en épreuve des hypothèses de la recherche. Notre étude factuelle va dépendre de notre positionnement épistémologique positiviste, d'où nous allons essayer d'observer la réalité d'une manière directe et objective à travers un questionnaire de recherche.

Le questionnaire de recherche est un questionnaire fermé, demandant des réponses sur l'échelle de likert pour les questions directes et d'autres réponses pour des données personnel sur l'interlocuteur et son entreprise. Ce questionnaire est destiné pour un profil surgit par les problèmes rencontrés pendant le début de période de la collecte des données factuelles. D'où il est destiné aux cabinets de commissariat aux comptes et aux entreprises privées de droit algérien qui disposent d'une distinction entre la gestion, la comptabilité et le contrôle. Il est destiné également aux interlocuteurs qui ont des compétences dans la matière comptable et de gouvernance d'entreprise.

Ce questionnaire est distribué à 50 entreprises. Nous avons réussi à trouver ces entreprises dans l'entourage oranais, dans les zones industrielles et les salons organisés de travaux publiques, du tourisme, des énergies renouvelables et PME. Parmi les 50 entreprises : 9 entreprises inhospitalières nous ont renvoyé par motif de ne pas avoir du temps ou de permission ; 2 entreprises nous ont remis le questionnaire vide pour des raisons inconnues ; 6 entreprises ont également rendus le questionnaire vide à cause du personnel non compétent en matière comptable et de gouvernance d'entreprise ; et enfin 33 entreprises qui ont rempli le questionnaire avec une hospitalité qu'on doit remercier.

Après avoir collecté les données, nous avons essayé d'appliquer des calculs statistiques différents. Dont nous avons calculé des corrélations et la dépendance pour l'ensemble des données quantitatives et qualitatives, en utilisant le logiciel « Rstudio ». cela nous a conduit aux résultats suivants :

Introduisant la formule de Corrélation linéaire de PEARSON sur le logiciel « R » : `> cor (data, use = "everything", method = c("pearson"))` pour toutes les possibilités de paire entre les trois axes (SCF-SGE, SCF-IF, SGE-IF), nous avons obtenu le résultat de 0.601738 qui est proche du numéro 1, en calculant la corrélation entre IF et SGE. Nous avons obtenu le résultat de -0.2465136 qui est proche du numéro 0, en calculant la corrélation entre IF et SCF. Nous avons obtenu également le résultat de -0.4995417 qui est proche du numéro 0, en calculant la corrélation entre SGE et SCF.

Cela annonce une corrélation forte entre la qualité de l'information financière et la qualité du système de gouvernance d'entreprise (SGE-IF). Nous avons également remarqué la très faible corrélation entre les variable des deux autres calculs (SCF-SGE, SCF-IF).

Introduisant la formule de Corrélation linéaire de KENDALL sur le logiciel « R » : `> cor (data, use = "everything", method = c("kendall"))` pour toutes les possibilités de paire entre les trois axes (SCF-SGE, SCF-IF, SGE-IF), nous avons obtenu le résultat de 0.5099197 qui est proche du numéro 1, qui signifie une forte corrélation entre IF et SGE. Nous avons obtenu le résultat de -0.1953367 qui est proche du numéro 0, qui signifie une très faible corrélation entre IF et SCF. Nous avons obtenu également le résultat de -0.4535127 qui est proche du numéro 0, qui signifie une très faible corrélation entre SGE et SCF.

Introduisant la formule de Corrélation linéaire de SPEARMAN sur le logiciel « R » : `> cor (data, use = "everything", method = c("spearman"))` pour toutes les possibilités de paire entre les trois axes (SCF-SGE, SCF-IF, SGE-IF), nous avons obtenu le résultat de 0.616378 qui est proche du numéro 1, qui signifie une forte corrélation entre IF et SGE. Nous avons obtenu le résultat de -0.2395089 qui est proche du numéro 0, qui signifie une très faible corrélation entre IF et SCF. Nous avons obtenu également le résultat de -0.5693031 qui est proche du numéro 0, synonyme d'une très faible corrélation entre SGE et SCF.

Introduisant la formule de KHI 2 sur le logiciel « R » : `> chisq.test(data)` pour toute les possibilité de paire des trois axes (SCF-SGE, SCF-IF, SGE-IF), nous avons obtenu le résultat de (p-value = 0.003139) qui est inférieur à 0.05, qui signifie une forte dépendance entre SGE et IF. Nous avons obtenu le résultat de (p-value = 0.3584) qui est supérieur à 0.05, qui signifie une très faible dépendance entre SGE et SCF. Nous avons obtenu le résultat de (p-value = 0.9156) qui est supérieur à 0.05, synonyme d'une très faible dépendance entre SCF et IF.

Les trois méthodes de corrélations et la méthode du chi2 nous ont fait constaté les mêmes résultats, dont la qualité de l'information financière dépend et en corrélation avec la qualité du système de gouvernance d'entreprise. Pour les autres cas de calculs également aucune corrélation ou dépendance significative n'est signalée. Suite à cette application de calculs statistiques nous avons pu constater des résultats finis qu'on peut comparaitre avec nos hypothèses de départ. Conformément a notre positionnement épistémologique il faut être plus vigilant et prudent afin d'éviter toute influence de valeur, d'expérience ou d'avis personnel, afin de ne pas affronter notre principe d'objectivité de la recherche.

## **Conclusion**

L'Algérie a adopté en 2010 un nouveau système comptable financier, inspiré des normes internationales IAS/IFRS. Le SCF est un ensemble de conventions, de normes, de principes, de méthodes et de techniques généralement reconnus. Malgré les critères annoncés par ce système comptable, l'information financière produite sur la base de ce dernier est beaucoup critiquée sur le plan de la littérature. Donc un problème se pose par une contradiction entre un système comptable supposé de qualité qui n'arrive pas à assurer une qualité supérieur de l'information financière.

L'information financière est certes produite sur la base d'un système comptable conventionnel, mais elle est également contrôlée par le système de gouvernance d'entreprise. Donc, la qualité de

l'information financière peut être structurée par les mécanismes de gouvernance d'entreprise. Pour vérifier cette hypothèse nous avons essayé de procéder d'une façon méthodologique.

Ce travail de recherche s'inscrit dans un paradigme épistémologique positiviste, où la connaissance est produite par l'explication des faits avec indépendance entre l'objet et le sujet. L'étude concerne les cabinets d'audit et les entreprises privées de droit algérien disposant d'une dévotion des tâches entre les agents salariés. La question de recherche ainsi que les hypothèses sont construites sur trois concepts principaux notamment : le système comptable financier ; le système de gouvernance d'entreprise ; et l'information financière.

Vu que l'information financière à caractère partenariale est produite sur la base d'un système conventionnel comptable et de gouvernance d'entreprise, nous avons fondé la relation d'interaction entre le système de gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière sur deux théories : la théorie des parties prenantes et la théorie des conventions.

Analysant la littérature comptable et de gouvernance d'entreprise, nous avons constaté que le SCF est affilié à une approche partenariale, contrairement au système de gouvernance d'entreprise privée de droit algérien qui soit affilié à une approche actionnariale. Du coup, cette différence d'approche entre le SCF et le SGE peut avoir un impact sur la qualité de l'information financière. Cette conclusion théorique nous a incités d'appréhender une étude empirique de terrain.

Pour appréhender notre enquête empirique, nous avons opté pour un questionnaire fermé. Le questionnaire est distribué à 50 entreprises et nous avons collecté des données que depuis 33 entreprises. Les données empiriques collectées sont soumises à de nombreux calculs statistiques sur le logiciel « R ». Les calculs statistiques ont révélé une forte dépendance entre la qualité du SGE et la qualité de l'information financière avec la méthode (chi<sup>2</sup>) ainsi que de fortes corrélations avec les méthodes PEARSON, KENDALL et SPEARMAN. Nous avons constaté également qu'il n'y a ni corrélations ni dépendance entre la qualité du SCF et la qualité de l'IF.

A partir de notre étude empirique nous avons constaté que la qualité de l'information financière et la qualité du système de gouvernance d'entreprise sont défaillants, contrairement à la qualité du SCF qui est jugée supérieure et de bonne qualité. Donc les hypothèses posées dans l'introduction générales sont confirmées et approuvées. L'approbation de nos hypothèses de base nous conduit également à répondre à notre question de recherche, d'où le système de gouvernance d'entreprise est avéré un élément structurant de la qualité de l'information financière.

### **Références:**

- Alain, B. (2013, juillet-août). Les comptes doivent-ils dire le "vrai" ou le "bon" ? A propos du cadre conceptuel de l'iasc/iasb. *revue française de comptabilité* n°467 , p. 1;2;4.
- Azouani, N., & Y.Saihi. (2010). La Pertinence Informationnelle des Etats Financiers en Algérie: Le Cas des actifs Incorporels. *s.l. : gestion* , vol. 8, no 207 , 94.
- BELHADI, A., & Encadreur AMRANI, A. K. (2019). *L'impact de la gouvernance sur la qualité des états financiers, une étude de cas de l'institution algérienne [ thèse de doctorat, université de de Djilali Liabes - sidi bel abbes]*. <https://theses-algerie.com/9451844331422514/>.
- Bouchard, B. (2014). *De la confiance comptable : vers un regard dérobé, oublié*. Rimouski: université du Québec.

- Boulerne, S., & Sahut, J.-m. (2010). Les sources d'inefficacité des mécanismes de gouvernance d'entreprise. *management & avenir*, Doi : 10.3917/mav.033.0374 , 374-387.
- Burlaud, A., & colasse, b. (2010). Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? . *comptabilité - contrôle - audit 2010/3 (tome 16)* , 153-175.
- Casta, J.-F., & Stolowy, H. (2012). De la qualité comptable : mesure et enjeux. In *comptabilité, société, politique, mélanges en l'honneur du professeur bernard colasse, .. <halshs-00679999>. m. Niki* , 11.
- F.Benyakhlef, & A.Belhadad. (2016). le système comptable et financier algérien: entre modèle continental et modèle anglo-saxon. *La Revue des Sciences Commerciales* , 167-178.
- HADJ MOKHTAR, M. K., & Encadreur BOUAAZA, A. (2019). *AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE POUR L'ACTIVATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES INSTITUTIONS ECONOMIQUES CONFORMEMENT AUX PROCEDURES ADOPTEES EN ALGERIE [THESE DE DOCTORAT, UNIVERSITE DE AHMED DRAIA ADRAR]* . <https://theses-algerie.com/3243919020949925/>.
- Stiglitz, J. ( 2004, avril / mai). Quand le capitalisme perd la tête. *fayard* .
- tabatoni, P. (10 octobre 2002.). 2000-2002 : la crise du modèle d'innovation aux états-unis. *centre de recherche sur les processus de management, paris dauphine* , 28.
- VÉRON, N. (2002, AUTOMNE ). Après Enron et WorldCom : information financière et capitalisme. *COMMENTAIRE, TIRÉ-À-PART NUMÉRO 99* , pp. 5-6.
- Zenou, E. (octobre 2005). le gouvernement d'entreprise : définition et remise en perspective . *la revue: "reference" numero 38* , 1;3.

**How to cite this article by the APA method:**

LEBBAH Abdelhakim, CHACHOUA, (2024). Gouvernance d'entreprise et l'information financière des entreprises privées algériennes, *Roa Iktissadia Review*, Algeria: University of Eloued.14 (02), 163-172.

**The copyrights of all papers that were published in this journal are retained by the respective authors as per the [Creative Commons Attribution License](#).**



**Roa Iktissadia Review is licensed under a [Creative Commons Attribution-Non Commercial license \(CC BY-NC 4.0\)](#)**